



DÉLIBÉRATION

du 19 décembre 2023

| | |
|---|---|
| Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27 | <p>L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Marina LUCAS</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 13 décembre 2023</p> |
| Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 DEC. 2023 Publiée, le 22 DEC. 2023 Notifiée, le | |
| Délibération n°23.8.23 | <u>ENFANCE - JEUNESSE</u> <i>Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance, 2024-2027</i> |

Madame le Maire rappelle que la collectivité est liée avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) dans le cadre de divers dispositifs liés au développement d'actions en direction des familles du territoire.

A la base de la convention d'objectif et de financement associée à ce service, l'action du Relais Petite Enfance est définie dans le cadre d'un projet de fonctionnement validé par le Conseil d'Administration de la CAF.

Ce projet dresse un état des lieux de l'environnement du RPE (contexte local et besoins du public) et propose des perspectives, projets et pistes d'actions pour y répondre.

Les missions ainsi identifiées sont :

- L'information et l'accompagnement des familles
 - o Thème 1 : Informer les familles
 - Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
 - Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne
 - o Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel
 - Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
 - Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur
- L'information et l'accompagnement des professionnels
 - o Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels
 - Informer les professionnels sur le métier
 - Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr
 - Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels
 - o Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques
 - Organiser des ateliers d'éveil
 - L'analyse de la pratique (mission renforcée) :
 - Accompagner le parcours de formation des professionnels
 - o Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier
 - Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels
 - Promouvoir le métier d'assistant maternel
 - La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :
Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20231219-23823d-DE Recu le 21/12/2023

Le projet en cours arrivera à son terme à la fin de l'année 2023. Le projet présenté ce jour couvrira la période de 2024 à 2027.

Comme tout projet, la municipalité s'engage à travailler à sa mise en œuvre. Pour autant, certaines pistes ne relèvent que du domaine de la proposition. C'est notamment le cas de la réflexion sur l'évolution du poste de l'animateur du RPE. Le bilan sera alors l'occasion de préciser ce qui a finalement été développé, pourquoi et avec quels résultats.

Le développement de nouvelles actions ou la modification de moyens alloués pourront donner lieu à une revalorisation de la subvention versée par la CAF.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire ;

Vu l'exposé présenté,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

- ▶ **VALIDE** le Projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Marina LUCAS
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

